

DEMANDE de secours d'études formulée par M. GAUTHIER Jack

Le MAIRE. - Messieurs, l'élève GAUTHIER Jack de la classe de 1ère du Lycée Leconte de Lisle sollicite de la Commune un secours d'études en supplément de la bourse d'internat qu'il a obtenu en Septembre 1958, ce qui lui a permis d'entrer au Lycée.

Orphelin de père et de mère, il se trouve pendant les vacances, à la charge de son oncle, le sieur MONJOD Jean-Baptiste Roland qui pourvoir entièrement à son entretien: nourriture, vêtements et effets classiques pour les prochaines classes.

M. MONJOD, âgé de 39 ans, est employé de l'Hôpital Départemental au salaire mensuel de 28.000 F. Marié, son épouse, née SEYCHELLES Julia, 40 ans, n'exerce aucune activité salariée. Il est père de 4 enfants qui vivent sous son toit et sont entièrement à sa charge, être tous écoliers.

Il paie un loyer mensuel de 10.000 F.

Je vous demande, Messieurs, de vous prononcer quant à l'attribution d'un secours d'études à l'élève GAUTHIER Jack. Le montant est de 9.720 F pour une année scolaire, et pourrait avoir effet à compter du 1er Mars 1960.

Aadopté à l'unanimité.